

Mastercard^{MD} récompenses Amazon.ca Programme de récompenses

Modalités

*Veillez lire le présent document attentivement et le conserver en lieu sûr puisqu'il énonce les modalités (les « **modalités** ») du programme de récompenses de la carte de crédit (le « **programme de récompenses de la carte de crédit** ») de votre compte de la carte de crédit émise par MBNA (le « **compte carte de crédit avec récompenses** ») vous permettant d'obtenir et d'accumuler des points (les « **points** ») qui seront automatiquement échangés contre des cartes-cadeaux Amazon.ca (au sens attribué à ce terme ci-après), tel qu'il est décrit dans les présentes modalités. Votre participation au programme de récompenses de la carte de crédit est automatique et sans frais additionnels. Cependant, certaines exigences d'admissibilité (décrites ci-après) doivent être respectées pour obtenir et échanger des points aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit.*

Provinces et territoires autres que le Québec :

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux résidents des provinces et des territoires du Canada autres que le Québec. Veuillez noter que les présentes modalités : (i) portent uniquement sur le programme de récompenses de la carte de crédit; (ii) remplacent l'ensemble des modalités précédemment publiées relatives au programme de récompenses de la carte de crédit; (iii) sont distinctes des modalités relatives au compte carte de crédit avec récompenses; et (iv) sont distinctes des modalités relatives au compte choisi Amazon.ca.

Province de Québec :

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux résidents du Québec. Veuillez noter que les présentes modalités : (i) portent sur le programme de récompenses de la carte de crédit; (ii) remplacent l'ensemble des modalités précédemment publiées relatives au programme de récompenses de la carte de crédit; (iii) font partie des modalités de la convention de compte MBNA à laquelle votre compte carte de crédit avec récompenses se rapporte; et (iv) sont distinctes des modalités relatives au compte choisi Amazon.ca.

Article 1 : Définitions

Article 2 : Reconnaissance

Article 3 : Exigences d'admissibilité

Article 4 : Programme de récompenses de la carte de crédit

Article 5 : Points

Article 6 : Nouveaux et actuels titulaires de cartes

Article 7 : Renseignements d'Amazon

Article 8 : Demandes de renseignements

Article 9 : Taxes et impôts

Article 10 : Interprétation et différends

Article 11 : Confidentialité

Article 12 : Modifications au programme de récompenses de la carte de crédit

Article 13 : Résiliation

Article 14 : Transfert de points

Article 15 : Exclusion/abandon des points

Article 16 : Renonciation

Article 17 : Indemnisation

Article 18 : Changements d'adresse

Article 19 : Groupes distincts

Article 20 : Responsabilité

Article 1 : Définitions

En plus des termes mis en évidence définis ci-dessus ou ailleurs dans le présent document,

achat net désigne un achat que vous ou vos utilisateurs autorisés avez fait au moyen de votre compte carte de crédit avec récompenses, plus ou moins tout rajustement apporté à votre compte carte de crédit avec récompenses à l'égard de cet achat. L'achat net ne tient pas compte, et vous n'obtiendrez aucun point à cet égard, des intérêts; des avances de fonds, des opérations d'accès au compte chèque ou des opérations de transfert de solde (y compris les dépôts à un compte de banque); des soldes pouvant être transférés entre des comptes carte de crédit MBNA ou comptes des membres du groupe de MBNA; des avances de fonds reclassées en achats; des achats de quasi-espèces, y compris des devises, des chèques de voyage, des mandats bancaires, des virements télégraphiques, des virements de personne à personne, des paris, des billets de loterie ou des jetons de casinos; des dépenses non autorisées (y compris celles faites avec une carte compte carte de crédit avec récompenses perdue, volée, annulée ou falsifiée); des primes d'assurance-crédit; des frais de dépassement de la limite de crédit, et des autres frais exigés sur votre compte carte de crédit avec récompenses.

Amazon désigne Amazon Services International, Inc. ainsi que les membres de son groupe et les entités remplaçantes de ceux-ci.

cartes-cadeaux Amazon.ca désigne les cartes-cadeaux électroniques, chacune d'une valeur de 20 \$, émises et téléchargées par Amazon au compte choisi Amazon.ca à l'échange automatique de points que vous avez obtenus conformément aux présentes modalités.

compte désigne le compte tenu par MBNA qui comptabilise tous les points que vous obtenez sur les opérations admissibles du compte carte de crédit avec récompenses et les programmes promotionnels dans le cadre du programme de récompenses de la carte de crédit.

compte Amazon.ca désigne le compte Amazon.ca que vous avez utilisé lors de votre demande de compte carte de crédit avec récompenses.

compte choisi Amazon.ca désigne votre compte Amazon.ca ou tout autre compte Amazon.ca que vous choisissez d'associer à votre compte carte de crédit avec récompenses au lieu de votre compte Amazon.ca conformément au processus établi par Amazon (vous pouvez en apprendre davantage au sujet de ce processus à l'adresse www.amazon.ca/mastercard). Le statut du compte choisi Amazon.ca déterminera si votre compte carte de crédit avec récompenses obtient des points conformément aux sous-alinéas 5a)(i) ou 5a)(ii) des présentes modalités et ce sera également le compte Amazon.ca qui recevra les cartes-cadeaux Amazon.ca conformément à l'alinéa 5d). Aux fins de précision (et comme cela est plus amplement décrit à l'alinéa 5a)), un seul compte carte de crédit avec récompenses peut être associé à tout moment à un compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible aux fins de l'obtention de points conformément au sous-alinéa 5a)(i) des présentes modalités, mais de multiples comptes carte de crédit avec récompenses peuvent être associés à un compte choisi Amazon.ca aux fins de l'échange de points conformément à l'alinéa 5d). Si le compte carte de crédit avec récompenses qui est associé au compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible est changé, le compte carte de crédit avec récompenses le plus récemment associé au compte choisi Amazon.ca obtiendra des points conformément au sous-alinéa 5a)(i), et le compte carte de crédit avec récompenses associé auparavant à ce compte choisi Amazon.ca immédiatement avant le changement obtiendra des points conformément au sous-alinéa 5a)(ii). Toutes les cartes-cadeaux Amazon.ca pour un compte carte de crédit avec récompenses seront téléchargées par Amazon au compte choisi Amazon.ca applicable pour ce compte carte de crédit avec récompenses.

emplacement Whole Foods Market désigne tout magasin physique Whole Foods Market au Canada.

MBNA désigne La Banque Toronto-Dominion, laquelle exploite la division faisant affaire sous le nom MBNA.

sites d'Amazon désigne le www.Amazon.ca (y compris tout site Web connexe ou toute application développée aux fins des services de livraison accélérée s'y rapportant) ou tout site de remplacement appartenant à Amazon ou aux membres de son groupe et tenu par ceux-ci en tant que site Web principal pour les clients d'Amazon au Canada, ainsi que de tout magasin physique arborant la marque d'Amazon au Canada appartenant à Amazon ou aux membres de son groupe et tenu par ceux-ci, notamment Amazon Books et Amazon Go.

statut de membre Prime admissible désigne un statut de membre Amazon Prime actuel, tel qu'il est déterminé par Amazon et régi par les modalités d'Amazon Prime. Veuillez vous identifier à l'adresse www.amazon.ca/mastercard pour en apprendre davantage sur le statut de membre Prime admissible.

vous et **votre** désignent la personne au nom de laquelle MBNA a ouvert un compte carte de crédit avec récompenses.

Article 2 : Reconnaissance

L'utilisation de votre compte carte de crédit avec récompenses constituera votre reconnaissance des présentes modalités et votre acceptation de celles-ci.

Article 3 : Exigences d'admissibilité

Pour pouvoir participer au programme de récompenses de la carte de crédit (soit obtenir, accumuler et échanger des points conformément aux présentes modalités), vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- a) avoir un compte carte de crédit avec récompenses ouvert et une imputation de frais active;
- b) avoir un compte Amazon.ca ouvert et en règle;
- c) être un membre en règle du programme de récompenses de la carte de crédit;
- d) être un particulier (les sociétés par actions, les sociétés de personnes et autres entités ne peuvent pas y participer);
- e) être un résident du Canada;

- f) avoir atteint l'âge de la majorité pour conclure un contrat exécutoire dans votre province ou territoire de résidence permanente.

Article 4 : Programme de récompenses de la carte de crédit

Le programme de récompenses de la carte de crédit vous permet, tant que vous respectez les exigences d'admissibilité ci-dessus, d'obtenir et d'accumuler des points qui sont crédités à votre compte. Les points attribués aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit n'ont aucune valeur monétaire. Les points sont plutôt accumulés et échangeables de la manière décrite ci-après.

Article 5 : Points

Une fois votre compte carte de crédit avec récompenses activé, tant que vous respectez les exigences d'admissibilité ci-dessus, vous obtiendrez des points sur les achats nets portés à votre compte carte de crédit avec récompenses, tel qu'il est énoncé au présent article.

Pourcentage de remise et points : les « points » sont les récompenses que vous accumulez aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit. Vous pourriez voir les mentions « Points » ou « Pourcentage de remise » dans le matériel de commercialisation lorsque vous vous reportez aux récompenses que vous accumulez. Le montant indiqué sous « Pourcentage de remise » correspond à l'équivalent en dollars des points. 100 points valent 1 \$ lorsqu'ils sont échangés conformément à l'alinéa 5 d) des présentes modalités. Par exemple, si vous accumulez une remise de 2,5 % sur un achat de 100 \$, vous accumulez 250 points, ce qui vaut 2,50 \$ au moment de l'échange.

- a) **Possibilité de récompenses quotidiennes.** Le statut de membre Prime admissible du compte choisi Amazon.ca lorsqu'un achat net est porté à votre compte carte de crédit avec récompenses déterminera le nombre de points que vous obtenez.

- i. **Votre compte carte de crédit avec récompenses est associé à un compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible.** Pour chaque dollar canadien (1,00 \$ CA) d'achats nets portés à votre compte carte de crédit avec récompenses :
- A) Deux points et demi (2,5) seront ajoutés à votre compte lorsque ces achats nets sont faits sur des sites d'Amazon ou à un emplacement Whole Foods Market; ou
 - B) Un (1) point sera ajouté à votre compte lorsque ces achats nets sont faits partout ailleurs au Canada, à l'exception des emplacements mentionnés au sous-alinéa 5a)(i)A ci-dessus. Il est entendu que les points obtenus dans le cadre du présent sous-alinéa 5a)(i)B comprennent les achats nets faits : (I) auprès de commerçants canadiens utilisant Amazon Pay, (II) sur un site Web canadien exploité par Amazon et les membres de son groupe qui n'est pas un site d'Amazon, et/ou (III) auprès de certains fournisseurs tiers exerçant leurs activités à des emplacements Whole Foods market; ou
 - C) Deux points et demi (2,5) seront ajoutés à votre compte lorsque ces achats nets sont portés à votre compte carte de crédit avec récompenses dans une devise, ce qui, aux fins de précision, exclut les achats nets faits aux emplacements mentionnés au sous-alinéa 5a)(i)A ci-dessus.

Aux fins de précision :

- votre compte carte de crédit avec récompenses obtiendra des points conformément au sous-alinéa 5a)(ii) ci-après plutôt que conformément au présent alinéa 5a)(i) lorsque le compte choisi Amazon.ca n'a plus le statut de membre Prime admissible.
- votre compte carte de crédit avec récompenses peut être ajouté à titre de mode de paiement à plusieurs comptes Amazon.ca, notamment à d'autres comptes Amazon.ca possédant un

statut de membre Prime admissible. Toutefois, votre compte carte de crédit avec récompenses n'obtiendra des points que conformément au sous-alinéa 5a)(i) des présentes modalités si le compte choisi Amazon.ca associé à votre compte carte de crédit avec récompenses a le statut de membre Prime admissible et demeure ouvert et en règle.

- un seul compte carte de crédit avec récompenses peut être associé à tout moment à un compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible aux fins de l'obtention de points conformément au sous-alinéa 5a)(i) des présentes modalités. Vous pouvez changer le compte carte de crédit avec récompenses à associer à tout compte Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible à tout moment conformément au processus établi par Amazon (vous pouvez en apprendre davantage au sujet de ce processus à l'adresse www.amazon.ca/mastercard). Aux fins de précision :
 - Si vous, ou une autre personne, demandez un nouveau compte carte de crédit avec récompenses en vous servant du même compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible, au moment de l'approbation par MBNA, le compte carte de crédit avec récompenses le plus récemment approuvé sera associé au compte choisi Amazon.ca et obtiendra des points conformément au sous-alinéa 5a)(i) des présentes modalités. L'autre compte carte de crédit avec récompenses qui était associé auparavant au compte choisi Amazon.ca immédiatement avant le changement obtiendra plutôt des points conformément au sous-alinéa 5a)(ii) des présentes modalités.

- Si vous, ou une autre personne, changez le compte carte de crédit avec récompenses qui est associé à un compte choisi Amazon.ca possédant un statut de membre Prime admissible, le compte carte de crédit avec récompenses le plus récemment associé au compte choisi Amazon.ca commencera à obtenir des points conformément au sous-alinéa 5a)(i) des présentes modalités. L'autre compte carte de crédit avec récompenses qui était associé auparavant au compte choisi Amazon.ca immédiatement avant le changement commencera plutôt à obtenir des points conformément au sous-alinéa 5a)(ii) des présentes modalités.

ii. **Votre compte carte de crédit avec récompenses est associé à un compte choisi Amazon.ca qui ne possède pas de statut de membre Prime admissible.**

Pour chaque dollar canadien (1,00 \$ CA) d'achats nets portés à votre compte carte de crédit avec récompenses :

- A) Un point et demi (1,5) sera ajouté à votre compte lorsque ces achats nets sont faits sur des sites d'Amazon ou à un emplacement Whole Foods Market; ou
- B) Un (1) point sera ajouté à votre compte lorsque ces achats nets sont faits partout ailleurs au Canada, à l'exception des emplacements mentionnés au sous-alinéa 5a)(ii)A) ci-dessus. Il est entendu que les points obtenus dans le cadre du présent sous-alinéa 5a)(ii)B) comprennent les achats nets faits : (I) auprès de commerçants canadiens utilisant Amazon Pay, (II) sur un site Web canadien exploité par Amazon et les membres de son groupe qui n'est pas un site d'Amazon, et/ou (III) auprès de certains fournisseurs tiers exerçant leurs activités à des emplacements Whole Foods market; ou

- C) Un (1) point sera ajouté à votre compte lorsque ces achats nets sont portés à votre compte carte de crédit avec récompenses dans une devise, ce qui, aux fins de précision, exclut les achats nets faits aux emplacements mentionnés au sous-alinéa 5a)(ii)A) ci-dessus.

Il est entendu que le nombre de points obtenus sur les achats nets facturés dans une autre devise sera déterminé en fonction de la somme en dollars canadiens de ces achats nets une fois la somme en devise convertie en dollars canadiens; cette somme figurera au relevé de facturation de votre compte carte de crédit avec récompenses.

Vous trouverez ci-après des exemples de la manière d'obtenir et d'échanger des points avec votre compte carte de crédit avec récompenses.

Exemple n° 1 : si vous avez demandé un compte carte de crédit avec récompenses à partir d'un compte Amazon.ca qui ne possède pas de statut de membre Prime admissible, au moment de l'approbation de votre demande, l'effet serait le suivant :

- Taux des points :
 - Les taux prévus au sous-alinéa 5a)(ii) seront appliqués à votre compte carte de crédit avec récompenses.
- Cartes-cadeaux Amazon.ca :
 - Les cartes-cadeaux Amazon.ca pour votre compte carte de crédit avec récompenses seront téléchargées par Amazon à votre compte Amazon.ca.

Exemple n° 2 : si toutefois vous associez par la suite votre compte carte de crédit avec récompenses à un compte choisi Amazon.ca différent (qui n'est pas le compte Amazon.ca dont vous vous êtes servi pour demander votre compte carte de crédit avec récompenses) possédant un statut de membre Prime admissible, l'effet serait le suivant :

- Taux des points :
 - Les taux prévus au sous-alinéa 5a)(i) commenceront à être appliqués à votre

compte carte de crédit avec récompenses.

- Cartes-cadeaux Amazon.ca :
 - Les cartes-cadeaux Amazon.ca pour votre compte carte de crédit avec récompenses seront téléchargées par Amazon au compte choisi Amazon.ca plutôt qu'au compte Amazon.ca dont vous vous êtes servi pour demander votre compte carte de crédit avec récompenses.

Exemple n° 3 : si un compte carte de crédit avec récompenses (la « carte de crédit B ») est associé par la suite à ce compte choisi Amazon.ca qui possède un statut de membre Prime admissible, l'effet serait le suivant :

- Taux des points :
 - Les taux prévus au sous-alinéa 5a)(i) commenceront à être appliqués à la « carte de crédit B ».
 - Les taux prévus au sous-alinéa 5a)(ii) commenceront à être appliqués à votre compte carte de crédit avec récompenses.
- Cartes-cadeaux Amazon.ca :
 - Les cartes-cadeaux Amazon.ca pour la « carte de crédit B » seront téléchargées par Amazon à ce compte choisi Amazon.ca.
 - Les cartes-cadeaux Amazon.ca pour votre compte carte de crédit avec récompenses seront encore téléchargées par Amazon à ce compte choisi Amazon.ca.

Le texte qui précède n'est fourni qu'à titre d'exemple et d'autres scénarios peuvent se présenter si vous changez par la suite le compte choisi Amazon.ca pour votre compte carte de crédit avec récompenses conformément au processus établi par Amazon (vous pouvez en apprendre davantage au sujet de ce processus à l'adresse www.amazon.ca/mastercard).

b) **Possibilités de récompenses promotionnelles.**

En plus des possibilités de récompenses quotidiennes mentionnées ci-dessus, vous pourriez également, à l'occasion, obtenir des points supplémentaires dans le cadre d'offres spéciales qui seront accompagnées de règles et de conditions particulières.

- c) **Accumulation et arrondissement.** Les points que vous pouvez obtenir sur votre compte carte de crédit avec récompenses sont sans limites. Vous obtiendrez des points à l'égard d'une période de relevé seulement si votre compte carte de crédit avec récompenses est ouvert et qu'une imputation de frais est active en date du dernier jour de cette période de relevé. Les points attribuables aux achats nets qui seront affichés à votre compte seront arrondis au nombre entier le plus près. Plus précisément, si le premier nombre à droite de la virgule est cinq (5) ou un nombre supérieur, alors le nombre de points obtenus sera arrondi au nombre entier supérieur le plus près (par exemple, 167,75 points seront arrondis à la hausse à 168 points).

- d) **Échange.** MBNA déterminera le nombre total de points de votre compte à la fin de chaque période de relevé de votre compte carte de crédit avec récompenses. Si le solde est supérieur ou égal à 2 000 points, MBNA avisera Amazon d'émettre une carte-cadeau Amazon.ca à votre compte choisi Amazon.ca pour chaque multiple de 2 000 points, et MBNA déduira automatiquement ce nombre de votre compte. Par exemple, si votre compte s'élève à 9 230 points à la fin de la période de relevé, MBNA demandera à Amazon d'émettre quatre (4) cartes-cadeaux Amazon.ca (d'une valeur totale de 80 \$) à votre compte choisi Amazon.ca et déduira 8 000 points de votre compte. Les cartes-cadeaux Amazon.ca peuvent être utilisées uniquement sur les sites d'Amazon conformément aux modalités de cette utilisation déterminées par Amazon à son seul gré et énoncées sur le site d'Amazon.ca. Il incombe seul de déterminer les modalités alors applicables relatives au compte Amazon.ca et au compte choisi Amazon.ca, notamment

l'utilisation des cartes-cadeaux Amazon.ca. Il est entendu que pour obtenir les cartes-cadeaux Amazon.ca, le compte choisi Amazon.ca doit être ouvert et en règle. MBNA n'est pas responsable de l'émission, par Amazon, des cartes-cadeaux Amazon.ca, de votre utilisation des cartes-cadeaux Amazon.ca ni de la gestion de votre compte Amazon.ca (y compris la procédure mise en place par Amazon pour modifier le compte choisi Amazon.ca) ou compte choisi Amazon.ca. Vous consentez (pour votre compte et avec pleins pouvoirs pour le compte du titulaire du compte choisi Amazon.ca) à dégager MBNA, les membres de son groupe ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, mandataires et employés respectifs de toute réclamation à l'égard des dommages ou des pertes que vous pourriez subir en raison du non-respect des modalités applicables au compte Amazon.ca ou au compte choisi Amazon.ca et/ou des politiques d'Amazon relatives à l'utilisation des cartes-cadeaux Amazon.ca.

- e) **Soldes de points.** Chaque relevé de compte mensuel du compte carte de crédit avec récompenses indiquera le nombre de points obtenus au cours de la période de relevé, le nombre de points échangés contre des cartes-cadeaux Amazon.ca pendant la période de relevé, les rajustements apportés aux points pendant la période de relevé, le total du solde restant des points dans votre compte à la fin de la période de relevé ainsi que toute autre information que peut déterminer MBNA de temps à autre. Les relevés ne tiendront pas compte de votre utilisation des cartes-cadeaux Amazon.ca reçues en échange de points.
- f) **Contestation de facturation.** Si une opération du compte carte de crédit avec récompenses faisant l'objet d'une contestation de facturation est créditée à votre compte carte de crédit avec récompenses, alors la valeur des points liés à cette opération sera déduite de votre compte. Ceci pourrait entraîner un solde négatif de votre compte et les points futurs obtenus seront appliqués en premier lieu pour combler le solde négatif du compte. Cependant, si la dépense contestée est annulée, alors la valeur des points

liés à l'opération sera rajoutée au compte. MBNA aura le droit, à son seul gré, de refuser d'attribuer des points si votre compte carte de crédit avec récompenses est utilisé à des fins commerciales plutôt que personnelles ou de fraudes ou autrement dans le cadre d'une conduite illégale ou de conduite contraire à la convention de carte de crédit avec MBNA, ou pour toute autre raison que peut déterminer MBNA.

- g) **Crédits apportés à votre compte carte de crédit avec récompenses.** Si une opération du compte carte de crédit avec récompenses est annulée (en raison d'un remboursement, d'un retour et/ou d'une opération non autorisée par exemple), la valeur des points liés à l'opération sera déduite du solde de votre compte lorsque le crédit applicable est affiché à votre compte carte de crédit avec récompenses aux fins de rajustements faits pour la dépense précédemment facturée (lorsqu'un article est retourné par exemple). Ceci pourrait entraîner un solde négatif de votre compte et les points futurs obtenus seront appliqués en premier lieu pour combler le solde négatif du compte.
- h) **Utilisation des points.** Il n'est pas possible d'utiliser les points pour régler, en totalité ou en partie, un solde dû à l'égard de votre compte carte de crédit avec récompenses ni pour remplir une autre obligation que vous avez envers MBNA.

Article 6 : Nouveaux et actuels titulaires de cartes

Pour les nouveaux titulaires de cartes, l'accumulation des points commencera à la date à laquelle le premier achat net est porté à votre compte carte de crédit avec récompenses. Si vous êtes déjà un client de MBNA et que vous convertissez votre compte carte de crédit admissible existant en un compte carte de crédit avec récompenses, vous obtiendrez des points uniquement lorsque votre compte carte de crédit avec récompenses aura été créé par MBNA et que le premier achat net sera porté à votre compte carte de crédit avec récompenses. Les points ne seront pas attribués rétroactivement.

Article 7 : Renseignements d'Amazon

Amazon aura l'unique responsabilité : a) de fournir à MBNA des renseignements au sujet du compte Amazon.ca et du compte choisi Amazon.ca qui sont exigés aux fins des présentes modalités, notamment le statut de membre Prime admissible de votre compte choisi Amazon.ca, b) du processus de modification du compte choisi Amazon.ca, et c) de l'administration et de l'acceptation des cartes-cadeaux Amazon.ca émises à votre compte choisi Amazon.ca par Amazon lors de l'échange des points obtenus aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit.

Article 8 : Demandes de renseignements

Pour présenter une demande de renseignements au sujet du programme de récompenses de la carte de crédit, veuillez communiquer avec MBNA : (i) soit par téléphone au numéro 1-833-758-3858 (numéro sans frais, service vingt-quatre heures sur vingt-quatre); (ii) soit par courrier à l'adresse MBNA, C.P. 9614, Ottawa (Ontario) K1G 6E6. Pour présenter une demande de renseignements au sujet des modalités d'Amazon applicables aux comptes Amazon.ca, au compte choisi Amazon.ca ou aux cartes-cadeaux Amazon.ca, veuillez vous rendre à l'adresse www.amazon.ca/credit/myrewardscard ou téléphoner au numéro 1-888-282-7024.

Article 9 : Taxes et impôts

Vous avez l'unique responsabilité pour toutes les taxes et tous les impôts à payer personnellement découlant de votre participation au programme de récompenses de la carte de crédit. Vous devez consulter votre conseiller personnel en fiscalité afin de déterminer toutes incidences fiscales personnelles éventuelles. Vous comprenez et acceptez que ni MBNA ni Amazon n'émettront de reçus à des fins fiscales relativement au programme de récompenses de la carte de crédit. Vous acceptez par les présentes de donner quittance à MBNA, à Amazon et aux membres de leur groupe, administrateurs, dirigeants, mandataires et employés respectifs à l'égard de

toutes les réclamations relativement à quelque taxe ou impôt à payer découlant de votre participation au programme de récompenses de la carte de crédit et de l'émission de cartes-cadeaux Amazon.ca/points et de l'utilisation de ces cartes-cadeaux Amazon.ca.

Article 10 : Interprétation et différends

Toutes les interprétations, questions et tous les différends concernant le programme de récompenses de la carte de crédit doivent être réglés à la seule appréciation de MBNA et toutes les décisions prises par MBNA sont définitives.

Article 11 : Confidentialité

MBNA sert du courriel à des fins de service et de commercialisation conformément à la Politique de confidentialité de MBNA accessible à l'adresse <https://www.mbna.ca/fr/confidentialite>. Vous pouvez mettre à jour votre adresse courriel ou exercer votre option de retrait en ce qui concerne la commercialisation par MBNA à tout moment en composant le numéro qui figure à l'endos de votre carte. Vous donnez votre consentement et votre autorisation à MBNA, aux membres de son groupe, à ses mandataires et à tout fournisseur de services tiers ne faisant pas partie du groupe de ceux-ci et avec qui ces derniers ont des relations contractuelles aux fins de la gestion du programme de récompenses de la carte de crédit pour que ceux-ci partagent avec Amazon des renseignements à votre sujet, au sujet de votre compte carte de crédit avec récompenses (notamment, de vos achats nets), du programme de récompenses de la carte de crédit et dans la mesure nécessaire pour administrer, appliquer, gérer, respecter les modalités ou donner effet aux modalités aux termes des modalités du programme de récompenses de la carte de crédit et de votre compte carte de crédit avec récompenses. MBNA peut également se servir de vos renseignements pour administrer des programmes de remise et des concours et/ou des offres promotionnelles, pour mieux faire évoluer notre relation avec vous et pour concevoir des

produits qui pourraient vous intéresser.
Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos modalités en matière de confidentialité en ce qu'elles concernent la division faisant affaire sous le nom de MBNA, veuillez vous rendre sur notre site Web à l'adresse www.mbna.ca/fr/confidentialite.

Article 12 : Modifications au programme de récompenses de la carte de crédit

Le programme de récompenses de la carte de crédit et ses avantages sont offerts au gré de MBNA. Les présentes modalités sont accessibles à l'adresse www.mbna.ca ou en téléphonant au 1-833-758-3858 afin de demander qu'on vous en fasse parvenir un exemplaire.

a) Provinces et territoires à l'exclusion du Québec :

Le présent alinéa 12 a) ne s'applique qu'aux résidents des provinces et des territoires autres que le Québec. Vous comprenez que les présentes modalités peuvent être modifiées, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis, étant entendu toutefois que MBNA fera parvenir un avis à votre adresse figurant dans nos dossiers au moment de l'envoi de l'avis (ce qui peut comprendre l'affichage sur le site Web de MBNA ou l'envoi à votre adresse courriel de modifications mises à jour, ou l'inclusion d'un avis des modifications avec votre relevé mensuel) si les présentes modalités sont modifiées, en tout ou en partie, de manière à avoir une incidence sur : (i) les conditions d'admissibilité pour participer au programme de récompenses de la carte de crédit; (ii) l'obtention de points ou de quelque autre récompense (y compris par l'introduction d'une limite au nombre de points pouvant être obtenus); (iii) la valeur des points obtenus; (iv) l'échange des points ou de toute autre récompense conformément aux lois applicables (notamment en ce qui concerne le moment de l'échange et les articles reçus lors de l'échange); (v) l'introduction de frais relatifs au programme de récompenses de la carte de crédit et (vi) le transfert ou l'abandon de points ou de toute autre récompense.

b) **Province de Québec** : Le présent alinéa 12 b) ne s'applique qu'aux résidents du Québec. MBNA peut modifier les présentes modalités en ce qui concerne un ou plusieurs des éléments suivants :

- i. les conditions d'admissibilité pour participer au programme de récompenses de la carte de crédit;
- ii. l'obtention de points ou de toute autre récompense (y compris par l'introduction d'une limite au nombre de points pouvant être obtenus);
- iii. l'échange de points ou de toute autre récompense conformément aux lois applicables, notamment en ce qui concerne le moment de l'échange et les articles reçus lors de l'échange, mais à l'exclusion de modifications à la valeur d'une carte-cadeau Amazon.ca;
- iv. l'introduction de frais relatifs au programme de récompenses de la carte de crédit;
- v. la durée et la résiliation du programme de récompenses de la carte de crédit;
- vi. la gestion du compte;
- vii. le nombre de points obtenus dans votre compte sans que leur valeur d'ensemble ne change;
- viii. la conversion de points ou d'autres récompenses sans que leur valeur d'ensemble ne change;
- ix. le transfert ou l'abandon de points ou de toute autre récompense;
- x. les obligations et les responsabilités aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit;
- xi. la propriété du programme de récompenses de la carte de crédit;
- xii. la manière dont nous communiquons avec vous et la gestion de renseignements personnels relativement au programme de récompenses de la carte de crédit;
- xiii. toute disposition des présentes modalités.

Si quelque modification de la sorte se rapporte à un élément essentiel des présentes modalités, MBNA enverra un avis écrit clair et lisible à votre adresse figurant dans nos dossiers au moment de l'envoi de l'avis, et ce, entre le 90^e et le 60^e jour avant la prise d'effet de la modification, comportant la nouvelle clause uniquement, ou encore la clause modifiée et la clause en sa forme antérieure, ainsi que la date de prise d'effet de la modification. Toute autre modification peut être apportée par MBNA à tout moment, avec ou sans préavis, et tout avis de la sorte peut être fourni en affichant les modifications mises à jour sur notre site Web ou en les envoyant à votre adresse courriel, ou en incluant un avis des modifications avec votre relevé mensuel.

Article 13 : Résiliation

MBNA peut suspendre ou mettre fin au programme de récompenses de la carte de crédit à tout moment moyennant un avis écrit à votre intention. Toute violation des présentes modalités de votre part peut donner ouverture à une responsabilité en dommages-intérêts, à la résiliation de votre admissibilité au programme de récompenses de la carte de crédit et/ou à la perte ou à la révocation des points qui n'ont pas été émis à titre de carte-cadeau Amazon.ca. Les points accumulés sont admissibles à être échangés pendant la durée du programme de récompenses de la carte de crédit jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation du programme de récompenses de la carte de crédit.

Article 14 : Transfert de points

Les points ne sont transférables en aucune circonstance aux termes du programme de récompenses de la carte de crédit, notamment à l'occasion d'un décès ou dans le cadre d'une procédure en justice relative à une relation conjugale ou autrement, ou encore entre des comptes si vous avez deux comptes carte de crédit avec récompenses.

Article 15 : Exclusion/abandon des points

- a) MBNA se réserve le droit d'exclure quiconque de la participation au programme de récompenses de la carte de crédit, de refuser d'accorder des points et/ou de fermer votre compte carte de crédit avec récompenses si, au seul gré de MBNA, vous ou une ou plusieurs autres personnes qui utilisent votre compte carte de crédit avec récompenses avez violé les présentes modalités, notamment dans le cas d'actes de fraude ou d'abus, ou encore si vous ne respectez plus les conditions d'admissibilité.
- b) Si vous fermez de votre propre gré, votre compte carte de crédit avec récompenses et le solde de votre compte est supérieur à 2 000 points au moment de la fermeture de ce compte, à la suite de la période couverte par le relevé lors de laquelle ce compte est fermé, MBNA avisera Amazon d'émettre en votre faveur des cartes-cadeaux Amazon.ca pour chaque tranche de 2 000 points et MBNA déduira automatiquement ce montant de votre compte. Le solde résiduel de points non utilisés sera automatiquement, immédiatement et irrévocablement abandonné.
- c) Si MBNA ferme votre compte carte de crédit avec récompenses, que ce soit en raison d'une fraude, d'un abus, d'un défaut de paiement, du non-renouvellement, d'un décès ou pour toute autre raison, tous les points non échangés seront automatiquement, immédiatement et irrévocablement abandonnés au moment de la fermeture de votre compte carte de crédit avec récompenses.

Article 16 : Renonciation

Aucun retard ni aucune omission de la part d'Amazon et/ou de MBNA dans l'exercice de quelque droit ou recours prévu dans les présentes modalités ne constitue une renonciation à ces droits et recours, en tout ou en partie, ni ne doit être interprété comme tel. Amazon et/ou MBNA peuvent, à leur seul gré, accorder que vous dérogiez à l'exécution ou au respect stricts des présentes modalités, en tout ou en partie. De telles dérogations ne modifient pas les

autres droits ou recours d'Amazon et/ou de MBNA, n'ont aucune incidence sur ces autres droits et recours et n'y portent pas préjudice, et n'ont d'effet que dans le cas précis et aux fins précises pour lesquels elles ont été accordées et sont réputées ne pas constituer une renonciation à quelque autre droit ou recours d'Amazon et/ou de MBNA découlant de tout autre manquement aux présentes modalités.

Article 17 : Indemnisation

Vous (pour votre propre compte et pour le compte du titulaire de tout compte choisi Amazon.ca) acceptez de dégager de toute responsabilité MBNA ainsi que ses administrateurs, dirigeants, mandataires, employés, les membres de son groupe, ses successeurs et ayants droit (collectivement, les « **parties indemnisées de MBNA** ») à l'égard de toute responsabilité, de tous droits de poursuite, coûts, de toutes pénalités et réclamations, et rembourserez aux parties indemnisées de MBNA leurs débours raisonnables et réels engagés relativement aux éléments précités (y compris les frais et les débours de justice), découlant de votre participation au programme de récompenses de la carte de crédit ou s'y rapportant, notamment relativement à l'émission par Amazon de cartes-cadeaux Amazon.ca, aux retards, aux annulations ou aux défauts d'accepter pour quelque raison que ce soit une opération d'achat ou d'autres produits promis lors de l'utilisation des cartes-cadeaux Amazon.ca, et tous les dommages, toutes les blessures et atteintes subis en raison de l'utilisation ou de la consommation de quelque produit obtenu lors de l'utilisation de cartes-cadeaux Amazon.ca. Vous acceptez en outre que MBNA n'a aucune responsabilité envers vous relativement aux cartes-cadeaux Amazon.ca, ou aux modalités applicables au compte Amazon.ca ou aux cartes-cadeaux Amazon.ca. Vous acceptez en outre (pour votre propre compte et pour le compte du titulaire de quelque compte choisi Amazon.ca) que tout recours que vous pouvez avoir relativement à une omission de la part de toute personne ou entité de remettre les produits promis conformément aux modalités applicables au compte Amazon.ca ou au compte choisi Amazon.ca est uniquement applicable entre vous et cette autre personne ou entité.

Article 18 : Changements d'adresse

Vous avez l'unique responsabilité d'aviser sans délai MBNA de tout changement apporté à votre adresse postale, à votre adresse courriel ou à vos autres coordonnées. MBNA n'est pas responsable pour le courrier, les courriels ou d'autres communications perdus, mal acheminés ou retardés, ni pour quelque conséquence en découlant et vous acceptez de donner quittance à MBNA et aux membres de son groupe, à leurs administrateurs, dirigeants et employés, successeurs et ayants droit respectifs à l'égard de toutes réclamations portant sur des pertes ou des dommages en découlant.

Section 19 : Groupes distincts

MBNA et Amazon ne sont aucunement membres du même groupe et ne sont pas le mandataire, le représentant ou l'employé l'une de l'autre, et aucune partie n'a le pouvoir d'obliger ou de lier l'autre partie. Le programme de récompenses de la carte de crédit, le compte carte de crédit avec récompenses, le compte Amazon.ca et le compte choisi Amazon.ca sont indépendants les uns par rapport aux autres. MBNA ne formule aucune déclaration quant à la qualité ou à l'adéquation à l'usage de quelque produit offert ou pouvant être obtenu par l'entremise du compte Amazon.ca ou du compte choisi Amazon.ca et n'offre, ne recommande ni ne garantit aucun des biens, services, renseignements ni aucune des recommandations qui vous sont offerts par des tiers.

Article 20 : Responsabilité

Ni MBNA, ni Amazon ni les membres de leurs groupes, leurs administrateurs, dirigeants et employés ou mandataires, successeurs ou ayants droit respectifs ne sont responsables à votre égard pour quelque acte ou omission de leur part dans le cadre du programme de récompenses de la carte de crédit, de votre statut de membre Amazon ou de quelque changement apporté au programme de récompenses de la carte de crédit et/ou à votre statut de membre Amazon, ou à la fin ou à la résiliation de ceux-ci. Ni MBNA ni Amazon,

ni quelque membre de leurs groupes respectifs, ne peuvent être tenus responsables de quelques dommages que ce soit (y compris de dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires, particuliers ou punitifs) relativement à votre participation au programme de récompenses de la carte de crédit ou à votre statut de membre Amazon et au type, à la qualité ou l'adéquation des biens, des services ou des récompenses fournis par l'entremise du programme de récompenses de la carte de crédit ou votre statut de membre Amazon. Votre statut de membre Amazon, et les cartes-cadeaux Amazon.ca sont offerts par Amazon et Amazon a l'unique responsabilité pour ces programmes. Toutes les modalités applicables au statut de membre Amazon s'appliquent. MBNA n'est pas responsable pour l'omission par Amazon d'échanger quelque point ou d'émettre des cartes-cadeaux Amazon.ca. Vous acceptez (pour votre propre compte et pour le compte du titulaire de tout compte choisi Amazon.ca) que toute omission par Amazon d'émettre des cartes-cadeaux Amazon.ca relève uniquement de la relation entre vous et Amazon.

TOUT PRODUIT, SERVICE OU TOUTE RÉCOMPENSE OBTENU PAR L'ENTREMISE DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES DE LA CARTE DE CRÉDIT EST FOURNI « TEL QUEL », SANS DÉCLARATION NI GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, MBNA, AMAZON ET LES MEMBRES DE LEURS GROUPES, LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, FOURNISSEURS, ANNONCEURS ET MANDATAIRES RESPECTIFS REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU PRÉVUES PAR LA LOI, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE DÉTERMINÉ, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, ET TOUTES LES GARANTIES SE RAPPORTANT À L'ADÉQUATION, À L'EXACTITUDE OU À L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUTE INFORMATION ET DE TOUS RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES DE LA CARTE DE CRÉDIT ET AU COMPTE CARTE DE CRÉDIT AVEC RÉCOMPENSES. LES LOIS APPLICABLES POURRAIENT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION

DE CERTAINES GARANTIES IMPLICITES OU DE CERTAINS DOMMAGES, DE SORTE QUE L'EXCLUSION FIGURANT CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. MBNA, AMAZON ET LES MEMBRES DE LEURS GROUPES, LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, FOURNISSEURS, ANNONCEURS ET MANDATAIRES RESPECTIFS NE GARANTISSENT PAS QUE VOTRE UTILISATION DE QUELQUE SITE DE RÉCOMPENSES SERA SANS INTERRUPTION, EXEMPTÉ D'ERREURS OU SÉCURISÉE, QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS, OU QUE LE SITE OU LE OU LES SERVEURS SUR LESQUELS LE SITE EST HÉBERGÉ SONT EXEMPTS DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTES NUISIBLES. VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS ÊTES RESPONSABLE D'OBTENIR ET D'ENTREtenir TOUT LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE, INFORMATIQUE ET AUTRE REQUIS POUR ACCÉDER AU SITE ET L'UTILISER, ET DE TOUS LES FRAIS S'Y RAPPORTANT. VOUS ASSUMEZ TOUTE LA RESPONSABILITÉ ET TOUS LES RISQUES DÉCOULANT DU FAIT QUE VOUS UTILISEZ LE SITE ET VOUS Y FIEZ.

L'information figurant ci-après est exacte en date d'avril 2019. Toute l'information peut être modifiée conformément à l'article 12 des présentes modalités.

mbna

La Banque Toronto-Dominion est l'émettrice de la carte de crédit susmentionnée.

MBNA est une division de La Banque Toronto-Dominion.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Mastercard est une marque de commerce déposée de Mastercard International.

^{MD} MBNA et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Amazon, le logo Amazon.ca et le logo avec le sourire sont des marques de commerce d'Amazon Services International, Inc. ou de ses filiales.